

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 421

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 19

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« d'assumer »,

les mots :

« de respecter ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.